

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU MARDI 9 AOUT 2022**

Date de la convocation : 2 août 2022

**Etaient présents :** Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, COLLART Bernard, LEVAVASSEUR Gérard, BLOT Marc-Antoine, LAVALLEY Bruno et Mmes HARDY Stéphanie et ENDELIN Mylène.

**Absent excusé :** LETABLIER Olivier, pouvoir donné à Guy FOSSARD

**Secrétaire :** LAVALLEY Bruno

Le Maire introduit préalablement la séance en remerciant les membres du Conseil d'être présents en cette période de vacances.

### **Approbation du compte-rendu du 28 juin 2022**

Le compte-rendu du 28 juin dernier, remis en amont à l'ensemble des membres du Conseil, n'appelle pas d'observations et est approuvé par l'ensemble des présents.

### **Choix de la proposition de la Maitrise d'œuvre concernant le commerce multiservices**

5 bureaux d'études techniques ou de maitrisés d'œuvres ont été contactés : LE ROUXEL Florence à Marigny-le-Lozon, DUPONT-NICOLEY à Saint-Lô, BELLEE Stéphane à Coutances, LAMARE à Coutances, FOURNIER Antoine à Coutances, ainsi que Jean-Philippe LAQUAINE (Coutances). Mais la société BELLEE à Coutances s'est retirée car elle ne travaille pas pour les collectivités. Les taux de rémunération des différents prestataires vont de 8.5 % pour Jean-Philippe LAQUAINE à 12 % pour Florence LE ROUXEL. Le Conseil retient la proposition du cabinet LAQUAINE avec un taux de 8.5 %, moins disant soit une commission de 31 751.94 euros TTC (contre 44 916.88 TTC au plus élevé) et autorise le maire à signer cette proposition d'honoraires pour mission de maîtrise d'œuvre.

### **Validation du devis Voirie 2022**

Depuis le conseil du 28 juin dernier, la société COLAS a complété son devis de certains points laissés en suspens, qui est d'un montant de 41 773 euros H.T., soit 50 127.60 € TTC. Le Maire sollicite l'avis du Conseil avant de donner son accord. Le Conseil valide le devis de la société COLAS qui prévoit le bitumage du Chemin de la Jaminière et celui-ci du Chemin de la Cave ainsi que l'implantation du futur point d'apport volontaire. Il autorise le maire à signer le devis en l'état.

### **SPANC : étude de filière pour le bâtiment VIGOT**

Le Maire a rencontré le SPANC qui lui a envoyé les documents pour contacter les organismes partenaires. Les sociétés ADEHO SOLUTIONS de Saint-Lô et AQUAsoluces de Pont Hébert ont envoyé leur devis. Celui d'ADEHO est le plus intéressant financièrement, 372 € TTC, et la société propose des dates d'intervention en août. Le Maire propose de choisir cette entreprise. Le Conseil donne son accord.

### **Retour option nomenclature M57**

Le Maire a lancé un appel aux communes concernées. Camprond a opté pour le passage à la nomenclature M57 avec un coût de 500 euros HT pour la modification du logiciel. La ville de Saint-Sauveur, elle, ne passera pas au M57 en 2023. Le Maire choisit de laisser cette option en stand-by pour le moment.

### **Validation des panneaux et plaques d'adressage**

L'entreprise SIGNAUX GIROD a envoyé un devis correctif actualisé qui est de 10 185.91 euros TTC qui est légèrement inférieur à celui de LA POSTE. Le délai de fabrication est de 5 semaines. Le devis SIGNAUX GIROD est validé définitivement et le maire autorisé à signer le devis.

### **Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour une activité sportive**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une auto-entrepreneuse qui vit en Seine Maritime et qui propose des activités de danse classique, modern-jazz et de relaxation ; cette personne, qui souhaite s'installer dans la commune, recherche une salle pour donner ses cours sous forme de stages. Elle a donc visité la salle des fêtes mais son projet doit être approfondi. Le Maire lui a conseillé de se rapprocher des associations locales afin de pouvoir travailler avec elles.

### **Travaux de busage**

Le devis définitif de la société LEMENAND doit arriver sous peu mais le prix TTC a été communiqué au Maire ; il est de 4 334.88 euros. Il s'agit du busage sur le chemin de Pipey, avec la traversée de chemins ; le devis comprend la fourniture du caillou, la location de la pelle.

Le Maire suggère de réaliser les travaux dès que possible car il y a des réclamations. Le Conseil approuve et valide le devis de l'entreprise LEMENAND.

### **Questions diverses**

#### **Ingénierie mutualisée :**

Un projet d'ingénierie a été proposé pour aider les communes à monter leurs projets d'investissement par la Communauté de communes. Les différentes communes ont été sollicitées pour délibérer sur une adhésion à ce nouveau service. A ce jour, 28 communes ont apporté une réponse dont 17 ne souhaitant pas adhérer au service. Aussi, au regard du faible intérêt des communes pour ce service d'ingénierie, la CMB ne donnera pas suite à ce projet.

#### **Assemblée de l'association Solidarité Transport :**

Le Maire a assisté à l'assemblée de Solidarité Transport. C'est une association, basée à Saint-Sauveur-Lendelin, qui existe depuis une quinzaine d'années et dont le but est d'assurer le transport de personnes non imposables, sans moyen de transport, pour des déplacements ponctuels. Elle fonctionne avec un réseau de conducteurs bénévoles sur différentes communes de l'ancien canton ; il n'y a pas de conducteur sur Hauteville-La-Guichard. 77 transports ont été effectués en 2021 pour des habitants de Saint-Sauveur. Le Maire souhaiterait trouver une personne sur Hauteville pour être conducteur bénévole ; les frais

kilométriques sont pris en charge, ainsi que l'assurance qui couvre son véhicule lors des transports. Le conducteur encaisse le prix de la « course ».

#### **Biens en état d'abandon manifeste :**

Deux biens privés sont actuellement en état d'abandon sur la commune. Le Maire s'est renseigné sur la procédure pour déclarer un bien en état d'abandon manifeste ; deux maisons sont ciblées sans aucune nouvelle des propriétaires ; l'une qui est squattée ponctuellement et l'autre envahie par la végétation. La procédure est assez longue et si elle va jusqu'au bout, cela peut donner de la réserve foncière. Dans le cadre du PLUI, il y aura très peu de surfaces constructibles. Si la municipalité pouvait reprendre ces biens, elle pourrait les proposer à la vente. La procédure doit être engagée par le Maire ; il faut, dans un premier temps, d'abord dresser un procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste. Il doit être ensuite affiché durant trois mois en Mairie et sur les lieux concernés, le procès-verbal est notifié et inséré dans deux journaux régionaux et locaux. Le propriétaire a trois mois pour se manifester. Il ne se manifeste pas ; le Maire poursuit la procédure. Le propriétaire réalise les travaux mettant fin à l'état d'abandon ; la procédure s'arrête. Le propriétaire fait part de son intention de mettre fin à l'état d'abandon, cela sursoit. Au-delà des trois mois, l'abandon manifeste est constaté. PV définitif de l'état d'abandon. Le Conseil constate l'abandon manifeste. L'expropriation peut être prononcée au profit de la commune. Le Maire souhaiterait lancer la procédure.

#### **Journal Communal :**

La sortie est prévue pour la fin août. Une part assez large sera consacrée à l'adressage avec les nouvelles cartes.

#### **Cheveux Blancs :**

La journée est fixée au dimanche 2 octobre prochain. Quelques élus travaillent sur les invitations. Le Maire suggère une réunion le mardi 30 août prochain pour établir le menu et l'organisation de cette journée. Des recherches de traiteurs vont être menées.

#### **Nettoyage du Chemin des Roches Bretons :**

Le Maire a reçu une demande pour le nettoyage du chemin des Roches Bretons par rapport à un TREC (Techniques de Randonnée Equestre en Compétition) prévu début septembre sur Hauteville-la-Guichard, Feugères et Le Mesnilbus. La date du vendredi 12 août matin est fixée.